

**COMMUNE DE
LIVAROT-PAYS-D'AUGE**

DOSSIER N° DP 014 371 25 00033

Demande du : 09/04/2025

Nature du projet : Extension

Adresse du projet :

183 Chemin de la Joquetterie

14290 LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Parcelle(s) : 14371 148 B 242

DESTINATAIRE

MONSIEUR HEROULT CHARLES

183 , Chemin de la joquetterie

14290 LIVAROT PAYS D AUGE

(anciennement CERQUEUX)

OBJET : Décision tacite de rejet d'une demande de Déclaration préalable

Monsieur,

En date du 09/04/2025, vous avez déposé à la mairie de LIVAROT-PAYS-D'AUGE une demande de Déclaration préalable pour le projet cité en référence.

Par lettre du 02/05/2025, des pièces complémentaires vous ont été demandées afin de compléter votre dossier. Les pièces complémentaires nécessaires n'ont pas été adressées à la mairie dans le délai imparti de 3 mois à compter de la notification de dossier incomplet (soit avant le 02/08/2025).

Ainsi, j'ai le regret de vous informer que votre demande fait l'objet d'une décision tacite de rejet (dossier refusé).

Si vous souhaitez déposer une nouvelle demande celle-ci devra être conforme au règlement d'urbanisme applicable au terrain ainsi qu'aux diverses servitudes d'utilité publique.

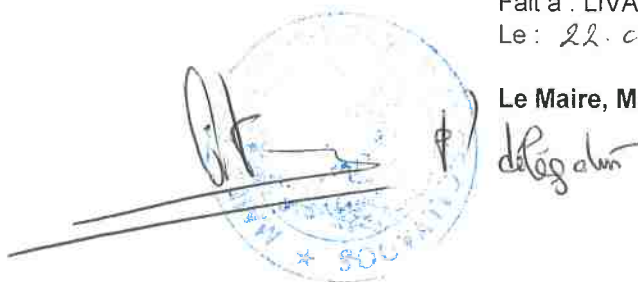
Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à : LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Le : 22.03.2025

Le Maire, M. Frédéric LEGOUVERNEUR



Le présent document est transmis au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales